

RESOLUTION (66) 27

(adoptée par les Délégués des Ministres le 30 avril 1966)

**ELECTION DE MEMBRES
DE LA COMMISSION EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME**

Le Comité des Ministres,

Vu les articles 19, 20, 21 et 22 de la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales ;

Considérant que la première élection des membres de la Commission européenne des Droits de l'Homme a eu lieu le 18 mai 1954 et que, de ce fait, par application des paragraphes 1 à 3 de l'article 22 de la convention, le mandat de sept membres expirera le 17 mai 1966 ;

Vu la liste des candidats aux sièges vacants dressée par le Bureau de l'Assemblée Consultative conformément aux prescriptions de l'article 21, paragraphe 1, de la convention et transmise au Président du Comité des Ministres par lettre du Président de cette Assemblée datée du 1^{er} avril 1966 ;

Ayant procédé au vote,

Déclare élus membres de la Commission européenne des Droits de l'Homme, à partir du 18 mai 1966, les candidats suivants :

M. P. DELAHAYE	(Belgique)
M. M. SOFRENSEN	(Danemark)
M. A. SÜSTERHENN	(République Fédérale d'Allemagne)
M. C. Th. EUSTATHIADES	(Grèce)
M. F. CASTBERG	(Norvège)
M. W.F. de GAAY FORTMAN	(Pays-Bas)
M. J.E.S. FAWCETT	(Royaume-Uni)